



Lavour le 30 octobre 2019

A Monsieur TERLIER Député

Objet : Vote du PLFSS

Monsieur le Député,

En terme de politique de santé, le problème aujourd'hui ce n'est pas le déficit mais l'insuffisance des recettes et de réponses aux besoins.

Après 6 mois de grève des urgences, dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), le gouvernement propose un ONDAM hospitalier en croissance de **2,1%**, plus faible que l'an dernier, c'est une véritable provocation.

La Cour des comptes chiffre, elle-même, à **4,4%** la croissance spontanée des dépenses hospitalières ce qui entraîne, de fait, des mesures d'économies devant représenter 800 millions pour les hôpitaux.

**A l'hôpital, il y a surtout urgence à :**

- ouvrir des lits en nombre suffisant,
- créer des emplois,
- revaloriser la valeur du point dans la fonction publique hospitalière

Et à décider de financements à la hauteur des besoins de la population.

Sur votre territoire aussi, la population rencontre des difficultés.

Les salariés travaillant dans le secteur sanitaire, social et médico-social subissent des conditions de travail induisant de fortes pénibilités et une perte de sens au travail qui doit vous inquiéter.

Les petits hôpitaux, comme le CH Lavour, seront les premiers à souffrir de la baisse des budgets.

Ce sont les personnels qui devront encore une fois faire plus avec moins ; on voit mal comment ils pourraient ne pas craquer.

Le CH Lavour est bien évidemment concerné par les difficultés qui percutent gravement tous les hôpitaux publics.

Est-il encore nécessaire de rappeler que le CH Lavour est lourdement pénalisé par un sous financement chronique ?

Des services sont actuellement en grande difficulté (Psychiatrie, EHPAD), d'autres se posent des questions sur leur avenir (psychiatrie Castres), un service de psychiatrie que vous avez visité à notre invitation en juillet 2018 travaille en sous-effectif chronique depuis plus de trois mois (-6 IDE) !

Les locaux, notamment en psychiatrie, sont indignes

### **Il y a urgence à agir localement et nationalement !**

Or, loin de l'euphorie de la présentation du PLFSS 2019 qui annonçait un retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale, la présentation faite par les ministres Darmanin et Buzyn laisse apparaître un déficit de 5,4 milliards d'euros pour 2019 et une prévision de 5,1 milliards d'euros pour 2020, incluant plus de 4 milliards d'économies nouvelles sur l'assurance maladie.

Cette aggravation du déficit s'explique avant tout par le choix du gouvernement d'amplifier sa politique d'exonération de cotisations sociales en ajoutant :

- de nouvelles exonérations sur les heures supplémentaires qui coûtent 1,8 milliard d'euros ;
- de nouvelles exonérations de cotisations sur la prime « exceptionnelle » jusqu'à 1.000 euros qui sera prorogée en 2020 ;
- la suppression du forfait social sur l'épargne salariale dans les PME dans le cadre de la loi Pacte, soit 600 millions d'euros ;
- la création d'un taux intermédiaire de la CSG des retraités, mesure qui n'a pas été financée.

À ces mesures s'ajoute la remise en cause du principe de non-compensation intégrale de ces exonérations, choix qui avait été fait lors de la présentation du PLFSS 2019.

Pour la CGT, c'est le principe même des exonérations de cotisations sociales qui doit être remis en cause. Pour trouver des financements supplémentaires, la CGT propose notamment de mettre fin à l'assujettissement des hôpitaux publics à la taxe sur les salaires, soit un montant de 4 milliards d'euros.

Par la présente, le bureau de la CGT du CH Lavour vous demande vous mobiliser pour faire évoluer le PLFSS proposé par le gouvernement pour qu'il intègre un minimum de 5% d'augmentation de l'ONDAM et de vous engager à voter CONTRE le PLFSS si cette augmentation minimum n'est pas intégrée.

Dans l'attente d'un positionnement fort de votre part, veuillez agréer, monsieur le Député, nos respectueuses salutations.

Patrick ESTRASSE  
Secrétaire du syndicat CGT du CH Lavour